



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cycles

Question écrite n° 78202

Texte de la question

M. Philippe Plisson attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les mesures favorables au développement du vélo en France. Transition énergétique, pollution chronique, rationalisation de l'investissement public, etc., le vélo doit plus que jamais être mis à l'agenda politique du Gouvernement. Pourtant, malgré un plan national des mobilités actives qui montre la voie, l'engagement de l'État est encore loin d'être à la hauteur des besoins. La rigueur économique dans laquelle se trouve notre pays incite à avoir recours à une politique nationale vélo ambitieuse : les grands itinéraires vélo doivent être développés car ils sont le support d'une mobilité économiquement rentable et génèrent des économies de santé ; la réalisation d'aménagements cyclables en milieu urbain s'avère en outre plus soutenable pour l'investissement public et le cadre de vie que ceux pour le système voiture. L'actualité 2015 sera jalonnée de deux temps forts pour le vélo et l'environnement : la France accueillera Vélo-city, le congrès mondial du vélo à Nantes, du 2 au 5 juin ; la France accueillera la COP21 à Paris en décembre. Il lui demande si le Gouvernement compte se saisir des opportunités et temps forts de 2015 pour prendre des mesures favorables au vélo et quelles suites seront données au plan national mobilités actives.

Texte de la réponse

Le déplacement à vélo ne correspond aujourd'hui qu'à 3 % des pratiques modales bien que celui-ci représente bon nombre d'avantage, tant sur le plan écologique que sur le plan de la santé publique. L'État doit incarner un véritable rôle d'impulsion et de promotion de ce moyen de transport écologique. Le Gouvernement a donc mis en place un plan d'actions pour les mobilités actives (vélo et marche) l'année dernière, en mars 2014 afin d'encourager ces modes de déplacement et notamment l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail. Le secrétaire d'État chargé des transports réunira dans les prochaines semaines le Comité de pilotage à l'origine de ce plan afin d'en présenter le bilan. Il entend poursuivre cette démarche de promotion des modes actifs aux côtés des associations du secteur, des associations de collectivités territoriales et du club des parlementaires pour le vélo. L'objectif est d'engager une nouvelle phase de mesures et d'aller vers un deuxième plan pour les mobilités actives qui sera présenté d'ici la fin de l'année, afin d'ancrer de manière transversale la promotion du vélo dans les politiques publiques. Au moment où la France accueille le congrès mondial pour le vélo qui se déroulera en juin 2015 à Nantes, et dans l'année de la conférence pour le climat, les initiatives pour favoriser les modes non polluants à l'instar du vélo doivent être multipliées.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Plisson](#)

Circonscription : Gironde (11^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78202

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2015](#), page 2947

Réponse publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4383